

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, MRC de Rimouski-Neigette, tenue le 7 janvier 2013, à 20hrs, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, à laquelle séance il y avait quorum.

**RÉSOLUTION 017-2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 194-2012 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-  
LADRIÈRE »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan d'urbanisme a été révisé et que le Conseil s'engage à rendre ses règlements d'urbanisme conformes à ce Plan ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière peut modifier, abroger ou remplacer son règlement de lotissement ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger le *Règlement de lotissement* numéro **55-90** et ses amendements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a tenue une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 26 novembre 2012, conformément à la Loi ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Jean-Guy Fortin , appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil adopte, par la présente, le règlement numéro **194-2012** intitulé « Règlement de lotissement ».

**QUE** le règlement est inscrit aux livres des règlements et est comme s'il était ici au long récit.

**QUE** la secrétaire-trésorière de la Municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC de Rimouski-Neigette.

**Avis de motion donné le 3 décembre 2012**  
**Adopté séance tenante, ce 7<sup>e</sup> jour de janvier 2013**  
**Copie conforme, le 9 janvier 2013**

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger, dir.générale  
& secrétaire/trésorière



